

**DEPARTEMENT** : ALLIER  
**ARRONDISSEMENT** : MONTLUCON  
**COMMUNE** : BELLENAVES



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**

**L'an deux mil huit, le huit décembre à dix neuf heures trente minutes, le Conseil Municipal de Bellevaves dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Dominique BIDEET, Maire.**

**Date de convocation : 1<sup>er</sup> décembre 2008**

**Nombre de conseillers  
en exercice : 15  
Présents : 14  
Votants : 14**

**Présents :** Mrs BIDEET, FERRANDON, DERIVIER,TAUZIAC,  
RUBIN, DUPUY, BRUN, MONTZIEUX, JAFFEUX, BOURNIQUE,  
GIMONET, Mmes JABAUDON, PINEL, LEVEL.

**Absente :** Mme RIBEAUDEAU

Mme Karine LEVEL est élue secrétaire de séance.

**OBJET : Renouvellement de la convention de Pêche**

Monsieur le Maire informe qu'il n'a reçu qu'une seule proposition et rappelle les différentes entrevues avec la Gaulle Chantelloise. Il donne lecture d'un projet de convention de pêche avec la commune de BELLENAVES rédigé par les deux parties.

Il est demandé qu'un article soit rédigé dans le cadre du futur projet de réaménagement du camping avec la création d'un village vacances dont la thématique sera la pêche. L'article précisera les conditions d'accès.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide de signer une nouvelle convention avec la Gaulle Chantelloise après rajout de l'article précité. La société la « Gaulle Chantelloise » s'engage à verser la somme de 1 800 € par an.

**Pour extrait certifié conforme  
Le Maire,**

**Dominique BIDEET**

